

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 novembre 2012**

Décision n° **B-2012-3654**

commune (s) : Oullins

objet : Revente, à la Commune, d'un local commercial (lot n° 2 150) et de 5 emplacements de parking (lots n° 2 122, 2 123, 2 124, 2 125 et 2 126) de la copropriété du Parc des Célestins, situés 17, boulevard John Fitzgerald Kennedy et acquis dans le cadre d'une préemption avec préfinancement pour le compte de la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 29 octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Sécheresse, Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

**Bureau du 5 novembre 2012****Décision n° B-2012-3654**

commune (s) : Oullins

objet : **Revente, à la Commune, d'un local commercial (lot n° 2 150) et de 5 emplacements de parking (lots n° 2 122, 2 123, 2 124, 2 125 et 2 126) de la copropriété du Parc des Célestins, situés 17, boulevard John Fitzgerald Kennedy et acquis dans le cadre d'une préemption avec préfinancement pour le compte de la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2012-08-17-R-0268 du 17 août 2012, la Communauté urbaine de Lyon a préempté pour le compte de la Commune de Oullins, auprès de la SCI Jessica, des biens immobiliers situés dans la copropriété du Parc des Célestins au 17, boulevard John Fitzgerald Kennedy à Oullins et cadastrés sous les numéros 190, 191 et 192 de la section AD.

Ces biens sont composés d'un local commercial, formant le lot n° 2 150 de la copropriété, avec les 777/100 000° de la propriété du sol et des parties communes générales et de 5 emplacements de parking, formant les lots n° 2 122, 2 123, 2 124, 2 125 et 2 126 de la copropriété avec, pour chacun des lots, 7/100 000° de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le Maire d'Oullins, par lettre du 20 juillet 2012, avait fait part de sa volonté d'acquérir les biens et avait demandé que la Communauté urbaine exerce son droit de préemption.

En effet, la Ville souhaite constituer une réserve foncière en vue d'organiser le maintien des activités économiques, ayant notamment pour but de redynamiser le commerce de proximité dans le cadre d'une réflexion sur la restructuration du centre commercial de quartier dans lequel sont situés les biens.

La Ville d'Oullins assure le préfinancement et prend en charge les éventuels frais de contentieux, de travaux et l'ensemble des frais inhérents à cette préemption.

Le Conseil municipal a délibéré le 1er octobre 2012 pour approuver la promesse d'achat avec préfinancement contractée entre la Communauté urbaine et la Ville d'Oullins.

La cession de ces biens est proposée au montant global de 100 000 €, outre une commission d'agence de 4 000 € à la charge de l'acquéreur, soit un prix total de 104 000 € -biens cédés libres de toute location ou occupation- conforme à l'estimation de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 25 juillet 2012 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la revente à la Commune d'Oullins, pour un montant de 104 000 €, d'un local commercial (lot n° 2 150) et de 5 emplacements de parking (lots n° 2 122, 2 123, 2 124, 2 125 et 2 126) de la copropriété du Parc des Célestins situés au 17, boulevard John Fitzgerald Kennedy, acquis dans le cadre d'une préemption avec préfinancement pour le compte de la Commune, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières, individualisée sur l'opération n° OP07O1751, le 9 janvier 2012 pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser d'un montant de 104 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2012.**